



COMMISSION

TWIRLING

REGLEMENT TECHNIQUE



SAISON

2015 / 2016


Fédération Sportive et Culturelle de France

Comité Départemental de Loire-Atlantique

Maison des Sports - Bât A - B.P. 90312 - 44, rue Romain Rolland - 44103 NANTES Cedex 4

 02.40.58.61.71 E-mail : accueil@fscf44.fr -  www.fscf-loireatlantique.fr


STAGES :

 **Art. 1** – Les stages seront à régler à l'inscription. Toute association qui n'aura pas rempli cette condition se verra refusée aux stages. Un twirler pourra être remplacé par un autre. Un twirler malade le jour du stage et justifiant d'un certificat médical sera remboursé.

C.R.D. du 15/01/1992

 **Art. 2** – Pour les stages régionaux (5^{ème} et 6^{ème}, recyclage A.F.2, examen A.F., ...), il faut envoyer une photocopie de l'inscription au siège du Comité Départemental.

Mise à jour octobre 2011


 **Art. 3** – La Ligue rembourse les frais de formation des A.F.3 qui assistent aux journées de recyclage obligatoires. Cette demande de remboursement est à formuler par écrit au secrétariat de la Ligue. La demande de remboursement des frais de déplacements est à formuler par écrit au secrétariat du Comité Départemental.


C.R.L. du 18/07/1992


 **Art. 4** – Remboursement de l'encadrement :

- Le paiement concernera un minimum de 3 stages encadrés.
- Indemnisation kilométrique : après vérification du kilométrage, le secrétariat remboursera selon le barème en vigueur. Les cadres se faisant déposer au stage par un parent ne comptent qu'un aller/retour et non 4 trajets.


C.R.D. du 11/09/1998

 **Art. 5** – En cas d'annulation d'un stage, il incombe aux responsables du service des stages de prévenir les associations, l'encadrement et le responsable de la salle.

 **Art. 6** – Lors d'un stage, les stagiaires doivent être présents dans la salle durant toute la durée du stage (soit de 9h00 à 16h00, soit sur une demi-journée). Les responsables du stage ont pour ordre de ne laisser en aucun cas (pique-nique oublié, parents sur le lieu du stage...) sortir un stagiaire. Un twirler mineur, désirant partir plus tôt pour motif justifié, devra fournir une autorisation parentale au responsable du stage si ce sont les parents qui prennent l'enfant, ou une décharge de responsabilités si ce n'est pas un parent.


 **Art. 7** – Pour toute participation à un stage (twirleur et juge) organisé par le département, le twirler ou le juge devra être en possession de sa licence de l'année en cours, ou sa demande devra être déposée au CD 44 avant le stage prévu. Aucune personne ne sera acceptée sur nos formations sans cette obligation.

C.R.D. du 08/04/2014

 **Art. 8** – Lors des passages de degrés, toute association devra obligatoirement être accompagnée d'une monitrice (ou responsable) présente dans la salle, pour la surveillance de ses twirlers.

C.R.D. du 01/07/2003


DELIVRANCE DES DEGRES :

-  **Art. 9** – Les journées de passages seront les seuls lieux où un twirler pourra obtenir son degré. Par conséquent, les A.F. ne se rendront plus dans les associations. En cas de non respect de cette règle, tous les degrés seront annulés et repassés. Aucun passage n'est possible dans la période du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre de chaque année.


C.R.D. du 06/05/1993 et du 11/09/1998

*** Rappel : la licence validée de la saison en cours est obligatoire pour le jour du passage**


CRD du 20/01/2006

-  **Art. 9 bis** – Les passages de degrés se feront désormais après tirage au sort d'une lettre, lors d'une réunion de commission, par ordre de nom de club.

Mise à jour Octobre 2011


-  **Art. 10** – 1^{er} et 2^{ème} degré : délivrés par l'A.F.1 qualifié et recyclé.
3^{ème} et 4^{ème} degré : délivrés par l'A.F.2 qualifié et recyclé.
5^{ème} degré : délivré par l'A.F.3 ou le cadre de stage recyclé dans les stages régionaux.
6^{ème} degré : délivré par le cadre de stage recyclé dans les stages régionaux.

C.R.L. du 04/07/1993 et C.R.D. du 11/09/1998


-  **Art. 11** – Les A.F. désirant se faire attester pour délivrer un degré supérieur, peuvent le faire lors des stages de recyclage départementaux ou régionaux par un cadre de stage.

C.R.L. du 04/07/1993


FORMATIONS DE JUGES :

-  **Art. 12** – Une personne désirant passer l'examen de juge doit :
- Assister aux journées de formations + 1/2 journée d'examen (cf. art. 61 du Programme Fédéral + tableau formation membre de jury).
 - S'inscrire pour juger aux 2 départementaux.

Mise à jour Octobre 2011

-  **Art. 13** – Les responsables administratifs et présidents de jurys doivent suivre le module administratif et passer l'examen.

C.R.D. du 18/10/1997

-  **Art. 14** – La Commission Départementale a décidé de s'aligner sur le quota régional et fédéral (cf. art. 61 et 62 du Programme Fédéral)


En cas d'indisponibilité le jour d'une formation, un juge pourra se rendre dans un autre département (excuse justifiée et soumise aux formateurs juges).


Ce juge devra faire remplir son passeport-juge par le ou les formateurs du département où il ira et le présentera à son retour aux formateurs juges de Loire-Atlantique.

Possibilité au juge N1 de juger au départemental équipes et individuels (juge N1 ne rentre pas dans le quota des juges demandé au club).


Mise à jour Octobre 2011

REGLEMENT TECHNIQUE DES CHAMPIONNATS :

 **Art. 15** – Les inscriptions adressées après la date limite ne seront pas acceptées, ceci est valable pour les 2 championnats : individuels et équipes.

 **Art. 16** – Le visa du Comité Départemental est obligatoire pour s'inscrire aux championnats régionaux. Il sert à confirmer que l'association est bien affiliée à la F.S.C.F. et qu'elle remplit toutes les conditions requises pour participer aux épreuves.


C.R.L. du 18/07/1992


 **Art. 17** – Tout repas juge réservé lors des championnats individuels et équipes sera à la charge de son propre club.

Commission Finances 26 Juin 2007

 **Art. 18** – Aucun juge ne devra porter le survêtement de son association. Le juge doit porter un haut blanc.

Mise à jour Octobre 2011


 **Art. 19** – Toute réclamation doit être formulée par écrit pour être recevable, aucune affaire ne sera traitée sur le terrain. Aucune réclamation verbale ne sera admise (cf. art. 55 du Prog. Féd.).


 **Art. 20** – La date limite d'inscription pour toute compétition départementale sera **ferme et définitive**. Passée cette date plus aucune modification ne sera possible. La date butoir sera la date de clôture des inscriptions auprès du CD44, notifié sur les adhésions définitives


C.R.D. du 08/04/2014

CHAMPIONNAT INDIVIDUEL :


Pour toutes les catégories « Départementales », les garçons sont hors quota. (C.R.D. du 26/09/2007)

 **Art. 21** – Catégorie "Promotion Mini-Espoir" Hors quota fédéral.
Twirlers nés en **2006-2007-2008-2009** (Poussin-Benjamin) et **ne possédant aucun degré**.
Ces candidats ne peuvent concourir qu'une seule fois dans cette catégorie.
Le temps d'exécution doit être compris entre 1 mn 30 et 2 mn.
3 candidats maximum, quel que soit le nombre de licenciés (C.R.D. du 20/09/2011).

 **Art. 22** – Catégorie "Promotion Espoir" Hors quota fédéral.
Twirlers nés en **2006-2007-2008-2009** (Poussin-Benjamin) **possédant le 1^{er} degré**.
Ces candidats ne peuvent concourir qu'une seule fois dans cette catégorie.
Le temps d'exécution doit être compris entre 1 mn 30 et 2 mn.
3 candidats maximum, quel que soit le nombre de licenciés (C.R.D. du 20/09/2011).

 **Art. 23** – Catégorie "Promotion Minimale" Hors quota fédéral.
Twirlers nés en 2004-2005 (Minime) possédant le 1^{er} degré.
Ces candidats ne peuvent concourir qu'une seule fois dans cette catégorie.
Le temps d'exécution doit être compris entre 1 mn 30 et 2 mn.
3 candidats maximum, quel que soit le nombre de licencié (C.R.D. du 20/09/2011).


 **Art. 24** – Supprimé des championnats Individuels et remis en championnat Equipes
Mise à jour Octobre 2011

 **Art. 25** – Le passeport individuel est obligatoire pour toutes les catégories y compris départementales, ainsi que le livret individuel.
C.R.D. du 01/04/2005 et du 22/10/2005


 **Art. 26** – Article supprimé
Mise à jour Octobre 2011

 **Art. 27** – Article supprimé
Mise à jour Octobre 2011

Rappel des catégories (cf. tableau récapitulatif)


 **Art. 28** – Sélection régionale pour le championnat fédéral individuel (cf. art. 22-7 et 22-10 du prog. féd.).
Un candidat sélectionné n'allant pas au fédéral ne sera pas remplacé.

CHAMPIONNAT EQUIPES :


-  **Art. 29** – Possibilité de présenter au championnat départemental en catégorie "ESPOIRS" (idem Région):
3 possibilités :
- 6 équipes Espoirs au maximum
 - Soit : 3 équipes Minimale Espoir : 6+ et 3 à 5.
ET 3 équipes Junior Espoir : 6+ et 3 à 5
 - mais pour la catégorie 3 à 5 : 1 seule équipe Minimale Espoir 3 à 5
Et/ou 1 seule équipe Junior Espoir 3 à 5
- Espoirs Minimales : pour les twirlers nés de 2004 à 2009 :
 - ✓ équipes minimales 6 et + avoir une moyenne des 6 degrés inférieure à 0.5
 - ✓ équipes minimales 3-5 la moyenne des 3 degrés les plus élevés doit être inférieure à 0.5
 - ✓ Aucune possibilité d'inscrire dans ces équipes un twirler possédant son 2^{ème} degré.
 - Espoirs Juniors : pour les twirlers nés de 2003 et avant (pas de poussin dans cette catégorie) :
 - ✓ équipes juniors 6 et + la moyenne des 6 degrés les plus élevés doit être inférieure à 1.5
 - ✓ équipes juniors 3-5 la moyenne des 3 degrés les plus élevés doit être inférieure à 1.5
 - ✓ La règle du degré 0 forcé à 1 ne s'applique pas aux catégories Espoirs Juniors.
 - ✓ Possibilité d'y inscrire des twirlers possédant son 2^{ème} degré.

Temps musique Espoirs Minimales et Juniors : 2 mn à 2 mn 30.

Mise à jour Septembre 2015

 **Art. 30** – Les licences, le passeport équipe, duos et les livrets individuels doivent être présentés au bureau d'accueil compétition par catégorie.
La musique de la chorégraphie libre devra être enregistrée sur CD R. Il devra comporter le nom du club et la catégorie.

Mise à jour Octobre 2011


 **Art. 30 bis** – Seules les équipes "Poussin" sont dispensées de la présentation des livrets individuels.

C.R.D. du 27/05/2005

 **Art. 31** – Catégorie "Effectif Réduit"

- **Effectif Réduit Fédéral:** (cf. art 33 du Programme Fédéral):
Le niveau technique est : le **5^{ème} degré**
Temps de musique : 2mn30 à 3mn

Mise à jour Septembre 2015

 **Art. 32** – Catégorie "Promotion Duos" Hors quota fédéral.
Twirlers nés en **2004-2005-2006-2007** (Benjamin - Minime) **possédant le 2ème degré**.
Le temps d'exécution doit être compris entre 2 mn et 2 mn 30.
Le duo peut être masculin, féminin ou mixte (classement unique).
Autres catégories se référer au tableau ci-après.

Mise à jour Octobre 2011

 **Art. 33** – Catégorie "Poussins".

Il est possible de présenter 2 équipes poussins au maximum avec 0 ou 1 équipe maximum composée de 3 à 5 twirlers.

Les demandes de dérogation pour une 3^{ème} équipe seront étudiées et accordées en fonction de la constitution de la 3^{ème} équipe et visées par la présidente départementale, puis régionale.

Si ces conditions ne sont pas remplies lors de la compétition, les équipes seront non classées.

Mise à jour Octobre 2014

RECAPITULATIF CATEGORIES CHAMPIONNATS INDIVIDUELS

Catégorie	Né en	Passport + livret Individuel	Degré requis	Niveau technique	Dép.	Rég.	Féd.	Temps musique	Conditions pour sélection au fédéral
Promotion Mini Espoir	2006 à 2009	Oui	Aucun	1 ^{er}	OUI	NON	NON	1'30 à 2'	
Promotion Espoir	2006 à 2009	Oui	1 ^{er}	1 ^{er}	OUI	NON	NON	1'30 à 2'	
Promotion Minimie	2004-2005	Oui	1 ^{er}	1 ^{er}	OUI	NON	NON	1'30 à 2'	
Benjamin Honneur	2006-2007	Oui	2 ^{ème}	2 ^{ème}	OUI	OUI	OUI	1'30 à 2'	Note technique, après déduction de la pénalité chute supérieure ou égale à 5.500. Note totale supérieure ou égale à 11.00
Benjamin Excellence	2006-2007	Oui	3 ^{ème} Minimum	3 ^{ème}	OUI	OUI	OUI	2' à 2'30	Note technique, après déduction de la pénalité chute supérieure ou égale à 5.500. Note totale supérieure ou égale à 11.00
Minime Honneur	2004-2005	Oui	2 ^{ème}	2 ^{ème}	OUI	OUI	OUI	1'30 à 2'	Note technique, après déduction de la pénalité chute supérieure ou égale à 5.500. Note totale supérieure ou égale à 11.00
Minime Excellence	2004-2005	Oui	3 ^{ème}	3 ^{ème}	OUI	OUI	OUI	2' à 2'30	Note technique, après déduction de la pénalité chute supérieure ou égale à 5.500. Note totale supérieure ou égale à 11.00
Minime Grand Prix	2004-2005	Oui	4 ^{ème} Minimum	4 ^{ème}	OUI	OUI	OUI	2' à 2'30	Note technique, après déduction de la pénalité chute supérieure ou égale à 5.500. Note totale supérieure ou égale à 11.00
Cadet Honneur	2002-2003	Oui	3 ^{ème}	3 ^{ème}	OUI	OUI	OUI	2' à 2'30	Note technique, après déduction de la pénalité chute supérieure ou égale à 5.500. Note totale supérieure ou égale à 11.00
Cadet Excellence	2002-2003	Oui	4 ^{ème}	4 ^{ème}	OUI	OUI	OUI	2' à 2'30	Note technique, après déduction de la pénalité chute supérieure ou égale à 5.500. Note totale supérieure ou égale à 11.00
Cadet Grand Prix	2002-2003	Oui	5 ^{ème} Minimum	5 ^{ème}	OUI	OUI	OUI	2' à 2'30	Note technique, après déduction de la pénalité chute supérieure ou égale à 5.500. Note totale supérieure ou égale à 11.00

Catégorie	Né en	Passport + livret Individuel	Degré requis	Niveau technique	Dép.	Rég.	Féd.	Temps musicale	Conditions pour sélection au fédéral
J1 Honneur Fille	2000-2001	oui	3 ^{ème}	3 ^{ème}	OUI	OUI	OUI	2' à 2'30	Note technique, après déduction de la pénalité chute supérieure ou égale à 5.500. Note totale supérieure ou égale à 11.00
J Honneur Garçons	1998-2001	oui	3 ^{ème}	3 ^{ème}	OUI	OUI	OUI	2' à 2'30	Note technique, après déduction de la pénalité chute supérieure ou égale à 5.500. Note totale supérieure ou égale à 11.00
J1 Excellence Fille	2000-2001	oui	4 ^{ème}	4 ^{ème}	OUI	OUI	OUI	2' à 2'30	Note technique, après déduction de la pénalité chute supérieure ou égale à 5.500. Note totale supérieure ou égale à 11.00
J2 Excellence Fille	1998-1999	oui	4 ^{ème}	4 ^{ème}	OUI	OUI	OUI	2' à 2'30	Note technique, après déduction de la pénalité chute supérieure ou égale à 5.500. Note totale supérieure ou égale à 11.00
J Excellence Garçons	1998-2001	oui	4 ^{ème}	4 ^{ème}	OUI	OUI	OUI	2' à 2'30	Note technique, après déduction de la pénalité chute supérieure ou égale à 5.500. Note totale supérieure ou égale à 11.00
J Excellence Sup	1998-2001	oui	5 ^{ème}	5 ^{ème}	OUI	OUI	OUI	2' à 2'30	Note technique, après déduction de la pénalité chute supérieure ou égale à 5.500. Note totale supérieure ou égale à 11.00
J Grand Prix	1998-2001	oui	6 ^{ème}	illimité	OUI	OUI	OUI	2' à 2'30	Note technique, après déduction de la pénalité chute supérieure ou égale à 5.500. Note totale supérieure ou égale à 11.00
Senior Excellence Sup.	1997 et avant	oui	5 ^{ème}	5 ^{ème}	OUI	OUI	OUI	2' à 2'30	Note technique, après déduction de la pénalité chute supérieure ou égale à 5.500. Note totale supérieure ou égale à 11.00
Senior Grand Prix	1997 et avant	oui	6 ^{ème}	illimité	OUI	OUI	OUI	2' à 2'30	Note technique, après déduction de la pénalité chute supérieure ou égale à 5.500. Note totale supérieure ou égale à 11.00

TABLEAU DES DUOS

2 ^{ème} twirler	Twirler ... Degré + fort	BENJAMINS et MINIMES Nés en 2001 et après					CADETS et JUNIORS 1 Nés en 1997 à 2000					TWIRLERS Nés en 2004 et avant					NIVEAU TECHNIQUE	Durée de la musique
		1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e		
BENJAMINS et MINIMES Nés de 2004 à 2007	Degrés																Catégories Fédérales A 3 ^{ème} degré B 4 ^{ème} degré C 5 ^{ème} degré D Illimité	2'00" à 2'30"
	1 ^{er}		A															
	2 ^e		A	B				B										
	3 ^e		A	B				B										
	4 ^e			B				B										
CADETS et JUNIORS 1 Nés de 2000 à 2003	5 ^e																Passport Compétition "DUOS" obligatoire pour chaque DUO	2'00" à 2'30"
	2 ^e							B										
	3 ^e							B										
	4 ^e							B										
	5 ^e																	
	6 ^e																	
TWIRLERS Nés en 2007 et avant	2 ^e																Passport Compétition "DUOS" obligatoire pour chaque DUO	2'00" à 2'30"
	3 ^e													C				
	4 ^e													C	D			
	5 ^e													C	D			
	6 ^e														D			

Exemple : un twirler né en 1997 ayant le 5^{ème} degré concourra en DUO C si son partenaire possède le degré 3 à 5
ou en DUO D si son partenaire possède le 6^{ème} degré

CATEGORIES POUR LES CHAMPIONNATS EQUIPES

Catégorie	Né en	Passeport Equipe	Livret Indivi duel	Dép.	Rég.	Féd.	Temps musicale	Moyenne	Niveau Techn.	Remarques Particulières et Conditions pour sélection au Fédéral
Poussins	2008-2009	OUI	NON	OUI	OUI	NON	1' à 1'30	/	1 ^{er}	à partir de 3 éléments
Espoirs 6+ minimes	2004 à 2009	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	2' à 2'30	la moyenne des 6 degrés les plus élevés doit être inférieure à 0.5	1 ^{er}	1 ^{er} degré max
Espoirs 6+ juniors	2003 et avant	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	2' à 2'30	la moyenne des 6 degrés les plus élevés doit être inférieure à 1.5	1 ^{er}	2 ^{ème} degré max
Espoirs 3 à 5 minimes	2004 à 2009	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	2' à 2'30	la moyenne des 3 degrés les plus élevés doit être inférieure à 0.5	1 ^{er}	1 ^{er} degré max
Espoirs 3 à 5 juniors	2003 et avant	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	2' à 2'30	la moyenne des 3 degrés les plus élevés doit être inférieure à 1.5	1 ^{er}	2 ^{ème} degré max
Minime Honneur	2004 à 2009	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2' à 2'30	égale ou supérieure à 0.5 et inférieure ou égale à 1.5	1 ^{er}	Note technique, après déduction de la pénalité chute supérieure ou égale à 5.00
Minime Excellence	2004 à 2009	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2' à 2'30	supérieure à 1.5 et inférieure ou égale à 2.5	2 ^{ème}	Note totale supérieure ou égale à 10.00 Note technique, après déduction de la pénalité chute supérieure ou égale à 5.00
Minime Grand Prix	2004 à 2009	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2' à 2'30	supérieure à 2.5	3 ^{ème}	Note totale supérieure ou égale à 10.00 Note technique, après déduction de la pénalité chute supérieure ou égale à 5.00

Cadets Honneur	2002 à 2007	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2' à 2'30	égale ou supérieure à 1.5 et inférieure à 2.8	2 ^{ème}	Note technique, après déduction de la pénalité chute supérieure ou égale à 5.00 Note totale supérieure ou égale à 10.00
Cadets Excellence	2002 à 2007	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2' à 2'30	supérieure à 2.8 et inférieure ou égale à 3.8	3 ^{ème}	Note technique, après déduction de la pénalité chute supérieure ou égale à 5.00 Note totale supérieure ou égale à 10.00
Cadets Grands Prix	2002 à 2007	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2' à 2'30	Supérieure à 3,8	4 ^{ème}	Note technique, après déduction de la pénalité chute supérieure ou égale à 5.00 Note totale supérieure ou égale à 10.00
Juniors Honneur	2007 et avant	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2' à 2'30	égale ou supérieure à 1.5 et inférieure à 2.8	2 ^{ème}	Note technique, après déduction de la pénalité chute supérieure ou égale à 5.00 Note totale supérieure ou égale à 10.00
Juniors Excellence	2007 et avant	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2'30 à 3'	supérieure à 2.8 et inférieure ou égale à 3.8	3 ^{ème}	Note technique, après déduction de la pénalité chute supérieure ou égale à 5.00 Note totale supérieure ou égale à 10.00
Juniors Excellence Sup.	2007 et avant	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	3' à 3'30	supérieure à 3.8 et inférieure ou égale à 4.8	4 ^{ème}	Note technique, après déduction de la pénalité chute supérieure ou égale à 5.00 Note totale supérieure ou égale à 10.00
Grand Prix	2007 et avant	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	3' à 3'30	Supérieure à 4,8	5 ^{ème}	Note technique, après déduction de la pénalité chute supérieure ou égale à 5.00 Note totale supérieure ou égale à 10.00
Effectif Réduit Fédéral	2007 et avant	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2'30 à 3'	-	5 ^{ème}	Note technique, après déduction de la pénalité chute supérieure ou égale à 5.00 Note totale supérieure ou égale à 10.00

Promotion Duo	2004 à 2007	PASSEPORT DUO	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2' à 2'30	2 ^{ème} degré exigé pour les 2 twirlers	2 ^{ème}	
DUO A	2004 à 2007	PASSEPORT DUO	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2' à 2'30	3 ^{ème} degré exigé pour le 1 ^{er} Twirler et 1 ^{er} au 3 ^{ème} degré pour le 2 ^{ème} twirler	3 ^{ème}	Note technique, après déduction de la pénalité chute supérieure ou égale à 5.500 Note totale supérieure ou égale à 11.00
DUO B	2000 à 2007	PASSEPORT DUO	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2' à 2'30	4 ^{ème} degré exigé pour le 1 ^{er} Twirler et 2 ^{ème} au 4 ^{ème} degré pour le 2 ^{ème} twirler	4 ^{ème}	Note technique, après déduction de la pénalité chute supérieure ou égale à 5.500 Note totale supérieure ou égale à 11.00
DUO C	avant 2007	PASSEPORT DUO	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2' à 2'30	5 ^{ème} degré exigé pour le 1 ^{er} twirler et du 3 ^{ème} au 5 ^{ème} degré pour le 2 ^{ème} twirler	5 ^{ème}	Note technique, après déduction de la pénalité chute supérieure ou égale à 5.500 Note totale supérieure ou égale à 11.00
DUO D	avant 2007	PASSEPORT DUO	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	2' à 2'30	6 ^{ème} degré exigé pour le 1 ^{er} twirler et du 4 ^{ème} au 6 ^{ème} degré pour le 2 ^{ème} twirler	6 ^{ème}	Note technique, après déduction de la pénalité chute supérieure ou égale à 5.500 Note totale supérieure ou égale à 11.00